

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action - COMMUNE DE FONSORBES - <i>Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance-du-Touch</i>		Envoyé en préfecture le 03/01/2024 Reçu en préfecture le 03/01/2024 Publié le ID : 031-263103095-20231219-CCAS_CA_2023_24-DE
		Séance du 13 décembre 2023
L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à 18 h 15, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fonsorbes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Françoise SIMÉON.		Acte n° CCAS 2023-24
Présent.e.s	Mmes BOBO, CANE, DURIER, GOSSELIN, LACOSTE, MAINGAULT, LEMIRE, RAZAFIMBAHINY, RIPOLL, SEVERAC J., SIMÉON, MM. FEDOU, SEVERAC Ph.	Membres en exercice 17
Absent.e.s représenté.e.s	Mme BRUN a donné procuration à Mme LACOSTE Mme DAVILA a donné procuration à Mme SEVERAC J.	Membres présents 13
Absent.e.s	Mmes DUBOIS et VITET	Date de la convocation 6 décembre 2023
Secrétaire de séance	Mme Françoise BOBO	
Thème	7.10 - DIVERS	
Objet	Versement des dons générés par la manifestation « Octobre Rose » 2023 à l'Association « ETINCELLE Occitanie »	

Vu les dons en espèces reçus d'administrés lors de la manifestation « Octobre Rose » 2023 pour un montant total de 2 731 € (deux mille sept cent trente et un Euros),

Considérant le souhait du Conseil d'Administration du CCAS d'allouer intégralement cette somme à l'Association « ETINCELLE Occitanie » - antenne de Toulouse (31) dont les bénévoles oeuvrent dans l'accompagnement des femmes atteintes d'un cancer du sein.

Entendu l'exposé de Mme la Présidente et après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés
DÉCIDE

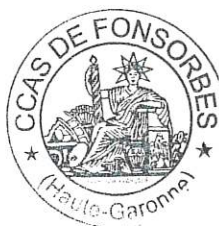
- Article 1 :** d'approuver le versement de la somme de 2 731 € dans les conditions précédemment définies,
- Article 2 :** de télétransmettre la présente délibération à la Préfecture de la Haute-Garonne pour contrôle de légalité.
- Article 3 :** de publier la présente délibération sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes durant deux mois.
- Article 4 :** d'insérer la présente délibération dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fonsorbes du 13 décembre 2023.
- Article 5 :** de rendre exécutoire la présente délibération à compter de sa télétransmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes.
- Article 6 :** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes. Ce recours peut être effectué par le TéléserviceTélérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente sont autorisées à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

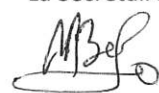
Madame la Maire,
Présidente du CCAS



Françoise SIMÉON



La Secrétaire de Séance



Françoise BOBO

<i>Délibération publiée sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le</i>	21/12/2023
<i>Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS du 13 décembre 2023 publié sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le</i>	21/12/2023